



HAL
open science

LES PERSONNES ÂGÉES DANS LES TERRITOIRES RURAUX : UNE DOUBLE OPPORTUNITÉ POUR LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS DE SERVICE

Clovis Sabau, Hélène Blasquiet-Revol, Marie-Anne Lenain

► **To cite this version:**

Clovis Sabau, Hélène Blasquiet-Revol, Marie-Anne Lenain. LES PERSONNES ÂGÉES DANS LES TERRITOIRES RURAUX : UNE DOUBLE OPPORTUNITÉ POUR LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS DE SERVICE. *Gérontologie et Société*, 2010, 135 (2010/4). hal-02122368

HAL Id: hal-02122368

<https://hal.science/hal-02122368v1>

Submitted on 7 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES PERSONNES ÂGÉES DANS LES TERRITOIRES RURAUX : UNE DOUBLE OPPORTUNITÉ POUR LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS DE SERVICE

Clovis Sabau, Hélène Blasquiet-Revol et Marie-Anne Lenain

Fond. Nationale de Gérontologie | « [Gérontologie et société](#) »

2010/4 vol. 33 / n° 135 | pages 239 à 258

ISSN 0151-0193

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2010-4-page-239.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Fond. Nationale de Gérontologie.

© Fond. Nationale de Gérontologie. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES PERSONNES ÂGÉES DANS LES TERRITOIRES RURAUX :

une double opportunité pour la création d'activités et d'emplois de service

CLOVIS SABAU, HÉLÈNE BLASQUIET-REVOL & MARIE-ANNE LENAIN

VETAGRO SUP - UMR MÉTAFORT

La part des retraités dans la population française et européenne est croissante, et l'espace rural vieillit. Nous montrons que, en milieu rural, les retraités peuvent être à la fois des usagers et des acteurs à part entière de la société de services, constituant ainsi une véritable opportunité de développement et de création d'activités dans ce secteur. Le créateur d'activités de service s'inscrit en effet dans un territoire multiscalaire et évolutif, dans lequel les organismes d'accompagnement et les caractéristiques du territoire ont des rôles déterminants. En nous basant sur le postulat de co-crédation d'activités, identifié dans le cadre du programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), « Création d'Activités nouvelles et d'Emploi » (CreActE), faisant intervenir trois pôles : un créateur, des structures d'accompagnement et le territoire d'implantation de l'activité, nous proposons une territorialisation du triangle des services issu de l'économie des services. Puis, confrontant les conclusions théoriques encourageantes à la réalité de trois terrains ruraux auvergnats, il nous apparaît alors que le manque d'information, la faible conviction des acteurs locaux, et la complexité de l'organisation du secteur des services rendent difficile et singulière la prise en compte effective et objective de l'ensemble des besoins (non uniquement médico-sociaux) liés au vieillissement de la population.

OLDER PEOPLE IN RURAL TERRITORIES: A DUAL OPPORTUNITY FOR THE CREATION AND SETTING UP OF ACTIVITIES AND SERVICE JOBS

The proportion of retired people in the French and European population is growing and rural regions are ageing. We show that retired people can be both users and participants in the service society. This represents a real opportunity for development and for the creation of activities in the sector. Thus, people setting up service activities are within a multi-scale and evolving territory, where help organisations and local characteristics have a determining role to play. Based on the principle of jointly created activities, recognised in the research programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), For and On Regional Development "Crédation d'Activités nouvelles et d'Emploi" (CreActE), "creation of new activities and jobs", and including three poles: creators, help structures and territory on which to set up activities. We offer a territorialisation of the triangle of services resulting from service economics. We then confront the encouraging theoretical conclusions with the reality of three pieces of rural land in the Auvergne. It appears to us that lack of information, tepid conviction of local actors and the complexity of organising the service sector make it difficult, both effectively and objectively, to account for, not only medico-social needs, but all needs related to population ageing.

Le vieillissement démographique se confirme en France. Une comparaison chiffrée permet à elle seule de montrer l'ampleur du phénomène : « ce sont chaque année près de 850 000 sexagénaires qui voient se présenter, pour prendre la relève, 750 000 trentenaires nés après le baby-krach de 1975 » (Godet & Mousli, 2009). Dans les espaces ruraux, plus qu'en milieu urbain, la tendance au vieillissement s'accroît. En effet, la part des personnes âgées et très âgées parmi l'ensemble de la population ne cesse d'y croître (INSEE Auvergne, 2010a).

Ce phénomène de vieillissement de la population est davantage source d'inquiétude que d'opportunité. Bien souvent, il est associé aux notions de « dépendance » et de « maintien à domicile », l'image donnée de la personne âgée par les pouvoirs publics s'approchant alors de celle de fardeau sociétal. Toutefois, la valeur sociale des personnes âgées n'a jamais été contestée : il leur est reconnu l'investissement associatif, leur faculté à créer du lien social, mais cette question est restée jusqu'alors en dehors du champ d'action des politiques publiques. Néanmoins, depuis l'avènement dans les stratégies territoriales de l'économie présentielle (Davezies & Lejoux, 2003 ; Terrier, 2005 ; Davezies, 2008), qui découle de la théorie de la base économique, de nombreux auteurs redéfinissent l'importance de l'opportunité économique de la présence de retraités pour les territoires. Le rapport de Godet & Mousli (2009) pour le Conseil d'Analyse Economique et la DIACT, marque l'« officialisation » par les pouvoirs publics du changement de paradigme engagé par de nombreux auteurs : Vimont (2001), Guillemard (2002), Guérin (2002), Argoud *et al.* (2006), Kuntz (2007). La personne âgée devient, aux yeux des décideurs, un contributeur actif au développement économique et social des territoires qui sauront jouer sur l'effet de levier que peut représenter l'économie présentielle (attirer des retraités aisés, des jeunes actifs, favoriser le développement d'activités) (Callois *et al.*, 2003). Les retraités peuvent donc être considérés comme une source d'emplois et également contribuer à la création d'activités et d'emplois dans les territoires ruraux.

Le processus de création d'activités et d'emplois dans les espaces ruraux met en jeu trois figures en relation : celle du créateur, celle de la (des) structure(s) d'accompagnement et celle du territoire. Dans ce cadre, le programme PSDR CreActE postule la nécessité d'une co-création étroite entre ces trois pôles. Ce triptyque étant

dépendant d'un ensemble de facteurs (système d'acteurs à différentes échelles, contexte social territorialisé), les démarches de recherche privilégient le collectif et le social au strict cadre individuel, ce qui nous permet de relier les actions et les projets à un contexte humain et territorial plus large.

Dans cet article, nous proposons de déterminer la place du phénomène structurel du vieillissement de la population dans le processus de création d'activité en milieu rural. Et, plus précisément, d'identifier en quoi les retraités vont être vecteurs et acteurs de la création d'activités et d'emplois de service dans ces espaces à faible densité de population.

Pour cela, nous reviendrons sur le contexte de vieillissement de la population, que nous relierons aux besoins de services, le tout au regard des spécificités du milieu rural. Nous proposons ensuite un cadre théorique, élaboré notamment sur une territorialisation de l'économie des services. Nous discuterons, sur la base d'exemples auvergnats, de l'opportunité inexplorée que constituent les retraités pour la création d'emplois de services dans les espaces ruraux ; à la fois comme consommateurs « accomplis », et comme créateurs/initiateurs d'activités de service.

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET SERVICES EN MILIEU RURAL

LA FRANCE FACE AU VIEILLISSEMENT DE SA POPULATION RURALE

« En 2050, la part des 60 ans et plus devrait atteindre 32 % (en Europe) et la part des personnes très âgées passerait de 3 % à l'heure actuelle à 10 % en 2050 » (Barnay & Sermet, 2007). Ce vieillissement est hétérogène sur le territoire national, où l'âge médian des territoires les plus ruraux (tels les départements situés dans le Massif central où l'âge médian est en 2006 de 43 ans [INSEE Auvergne, 2010b]) est supérieur à la moyenne nationale (de 38 ans en 2006). De même, Bergouignan & Delmeire (in Dumont, 2006) montrent que les espaces à dominante rurale (au sens de l'INSEE) comptent une part de population âgée de plus de 55 ans largement supérieure à la moyenne nationale (33,1 % pour les communes

rurales isolées, 30,6% pour les pôles ruraux, contre 25,4% pour la moyenne nationale). De plus, les récentes évolutions et les projections de population (Omphale 2010, outil de projection de l'INSEE) laissent présumer d'un accroissement du vieillissement des territoires ruraux par rapport au vieillissement des espaces urbains (INSEE 2010a; Dumont, 2006).

Ces tendances s'expliquent par un vieillissement «par le haut» avec trois phénomènes combinés de «gérontocroissance» (augmentation du nombre de personnes âgées en valeur absolue) (Dumont, 2006): la «gérontocroissance naturelle» qui s'explique par l'élévation de l'espérance de vie par les progrès médicaux. La «gérontocroissance culturelle» qui s'explique par les mouvements de la pyramide des âges vers le haut, et l'élévation en âge de générations plus ou moins nombreuses. Et la «gérontocroissance migratoire», du fait de la migration d'urbains qui viennent investir les campagnes, soit en retour après leur carrière professionnelle, soit pour échapper au milieu urbain à la fin de leur carrière professionnelle. A ces phénomènes s'ajoute un vieillissement «par le bas» avec la migration des jeunes populations qui partent se former (surtout pour les formations de niveau supérieur) et trouver un emploi en accord avec leur formation, qu'ils ont plus de chance de trouver en milieu urbain compte tenu de la taille du marché de l'emploi.

Dès lors, le vieillissement de la population rurale fait émerger un ensemble de questions économiques (Barnay & Sermet, 2007) concernant à la fois la (ré)organisation de la société (vieillissement de la population active (Fontaine, 2007) et participation des retraités à la vie sociale et économique), l'évolution de l'état de santé des personnes âgées (qui va nécessiter des soins et des aides à domicile par exemple), ou encore la gestion macroéconomique du vieillissement (garantie des retraites, financement des soins médicaux et des systèmes d'aide à la dépendance).

APPROCHE SÉMANTIQUE DU VIEILLISSEMENT ET DÉFINITION DE L'OBJET D'ÉTUDE

La vieillesse est une notion et une réalité sociodémographique (Rochefort, 2000; Caradec, 2004) que l'on retrouve à toutes époques et dans tous lieux; mais qu'est-ce qu'être vieux? Cette question se pose aussi bien aux anthropologues, qu'aux sociologues et

aux démographiques. Guérin (2002) insiste sur le fait que l'âge est un construit social qui évolue en fonction des normes que se donne la société. Pour lui, l'âge a «rajeuni» du fait de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'amélioration de la santé et de la formation des plus de 60 ans.

En y regardant de plus près, nous avons trouvé une multitude de termes qui renvoient à la notion de vieillissement sans qu'il n'y ait derrière de définition précise, scientifiquement appropriée. Pour ne pas réduire la sélection de notre objet d'étude au simple critère de l'âge, nous avons choisi de retenir le terme de «retraité». En effet, un «retraité» est, selon le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), une «*personne ayant cessé toute activité professionnelle et qui reçoit une pension de retraite*». Pris dans un sens plus large ici, nous entendons le terme retraité «*en incluant les conjointes non-titulaires de pensions propres et les bénéficiaires du minimum vieillesse*» (Rochefort, 2000, p.24). Pour l'heure, eu égard au système de retraite français actuel, la notion de retraité reste normée et permet d'englober un ensemble de personnes à un moment donné de leur parcours de vie, une fois leur carrière professionnelle «achevée», et la retraite soldée. Toutefois, les dispositifs existants de préretraite, chômage, cumul emploi-retraite (que nous développerons plus bas), etc. tendent à «*brouiller les frontières entre les différents risques sociaux et facilit[er] l'amalgame des statuts*» (Perrin-Joly et al., 2010; Guillemard A.-M., 2003).

PRÉCIS THÉORIQUE

DE «LA NÉBULEUSE DES SERVICES» À L'ÉCONOMIE DES SERVICES

Il convient de noter que, comparativement à leur place dans l'économie, les services et le secteur des services sont des réalités économiques assez peu étudiées, encore moins au regard des évolutions démographiques. De plus, ce secteur est considéré comme flou dans l'esprit de nombreux scientifiques, d'où le terme assez répandu de «nébuleuse des services» (Djellal & Gallouj, 2007). Selon l'INSEE, une activité de service se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capa-

cité technique ou intellectuelle. A la différence d'une activité industrielle, elle ne peut pas être décrite par les seules caractéristiques d'un bien tangible acquis par le client. Cette définition de l'INSEE est à rapprocher de la manière dont Djellal & Gallouj (2007) définissent le service à travers un triptyque technique: immatérialité, interactivité et immédiateté. De plus, elle permet de retenir non seulement le «secteur des services» tel que défini par l'INSEE (services aux particuliers ou SAP et services aux entreprises) mais également tout ce qui concerne les commerces qui font partie également du secteur tertiaire, ainsi que les activités de construction à destination de l'immobilier particulier. En effet, si on s'appuie sur la définition d'un service par l'INSEE, une activité de plombier ou d'électricien par exemple ne rentre pas dans le secteur tertiaire et *a fortiori* dans celui des services. Or, un plombier met bien à disposition du client une capacité technique. Ainsi, nous rejoignons ici la vision que développe Gallouj (2008) au sujet des SAP, à savoir que les «*nomenclatures usuelles (NAF ou PCS) sont insuffisantes pour embrasser la diversité des catégories*» et des activités concernées.

L'approche développée par les économistes pour traiter de la question des services permet, à notre sens, d'éviter l'écueil des classifications plaçant d'un côté l'industrie et de l'autre le tertiaire et de tenir compte des fonctions «matérielles», «informatiques», «méthodologiques», et «relationnelles» des services (Djellal & Gallouj, 2007). Hill (1977) caractérise les services de la façon suivante: «*Un service peut être défini comme la transformation de la condition d'un individu, ou d'un bien appartenant à une personne ou une unité économique quelconque, résultant de l'activité d'un autre agent économique, à la demande ou avec l'agrément de la première, personne ou unité économique*». Dans la lignée de Hill (1977; 1999), certains économistes envisagent le service comme un rapport social particulier entre la production et l'usage, en postulant que la relation de service ne se réduit pas à la dimension interpersonnelle (Delauney & Gadrey, 1987). Ainsi, selon Gadrey (1996), «*un service est une opération visant une transformation d'état d'une réalité C, possédée ou utilisée par un consommateur (ou client, ou usager) B, réalisée par un prestataire A à la demande de B, et souvent en relation avec lui, mais n'aboutissant pas à la production d'un bien susceptible de circuler économiquement indépendamment du support C (sinon, on reviendrait alors à des situations de production de biens)*».

TERRITORIALISATION ET ÉVOLUTIVITÉ DU POLYGONE DES SERVICES, ET TRIPTYQUE DE CO-CRÉATION : UNE GRILLE D'ANALYSE POUR LA CRÉATION DE SERVICES

« Comme un système, le territoire (tel que nous l'entendons dans notre étude) est une construction intellectuelle (...) mouvante, évolutive, floue, dont les caractéristiques correspondent totalement à celles que l'on peut attribuer plus globalement au principe de complexité (...). Il s'agit d'un tout, composé de sous-systèmes, d'éléments, et surtout de relations multiples, notamment des boucles de rétroaction positive ou négative, qui évoluent dans le temps ». (Moine, 2006). Le schéma de l'économie des services tel qu'il est défini par Gadrey n'intègre pas cette notion de territoire, il en est un sous-système représentatif d'une action qui s'y déroule (la prestation de service). Aussi, nous avons cherché à territorialiser ce schéma, et à envisager son évolutivité dans le temps, en se concentrant du point de vue du créateur de service et de son environnement. Nous proposons alors de construire un deuxième modèle d'analyse (Figure 1) à partir du triangle des services de Gadrey (1996), et du polygone des services proposé par Gallouj (2008). La notion de territoire telle que définie ci-dessus étant propre à chaque individu et subjective, la territorialisation du polygone des services implique de distinguer la vision du service fourni par le prestataire de celle du service reçu par le destinataire.

Concentrons-nous sur la **prestation de service du point de vue du prestataire A**. Il est considéré comme une entité, munie de son capital social, humain, culturel et financier. Notons B_n^A le bénéficiaire n du service fourni par le prestataire A . D^A représente l'ensemble des structures d'appui qui viennent non seulement accompagner le prestataire durant le montage de son activité de service mais aussi le conseiller et l'informer durant le fonctionnement de son activité. H^A rassemble les collectivités locales et leur représentants (élus, agents de développement) qui mènent des actions de développement dans le cadre de « projets de territoire » cohérents, et dont l'objectif est de faire correspondre les besoins en services, dans l'espace géographique circonscrit par les limites administratives, et les prestations de service qui y seront disponibles, en rendant ce territoire attractif pour le développement et le maintien d'activités. F^A regroupe l'ensemble des fournisseurs (de matières premières, de matériels, etc.) du prestataire de service A . Enfin, E^A regroupe les organismes régulateurs et financeurs qui

interagissent avec le prestataire A , mais aussi avec les usagers B du service, les fournisseurs de A (qui sont soumis aux mêmes lois de concurrence et aux mêmes taxes), et les organismes d'appui (dont les charges de fonctionnement peuvent être prises en charge par une collectivité territoriale). Nous les définissons de la même façon que Gallouj (2008) dans son pentagone des services à la personne à savoir que ce sont, entre autres, des organismes de contrôle, d'édiction de normes, de financement, d'organisation, d'évaluation et d'agrément. Compte tenu de la complexité de ce groupe d'acteurs et de leurs compétences respectives, il serait difficile de distinguer les organismes régulateurs et financiers spécifiques de A de l'ensemble des organismes.

La vision habituelle du service est de considérer que le prestataire A va modifier (de manière différente ou identique, selon le type de service fourni) le support du service, soit les réalités territoriales des bénéficiaires. Cependant, la prestation de service va également modifier l'environnement de A . En effet, le fait pour A d'effectuer une prestation pour B_n^A va réduire son temps disponible, diminuer son stock et donc sa réalisation potentielle de prestation ultérieure. B_n^A aura donc lui aussi un impact sur la réalité de A (et qui sera compensée financièrement dans le cadre d'un service rémunéré). Nous appellerons cette réalité modifiée par B_n^A son territoire de réalisation (au sens de territoire où A va se réaliser). Ainsi, du point de vue du prestataire, nous pouvons définir la prestation comme le consentement (marchand ou bénévole) du prestataire à voir modifier son territoire au profit du bénéficiaire du service. Au cours d'une période donnée, A sera prestataire de services pour n bénéficiaires B_n^A . Ces derniers impacteront ainsi chacun le territoire de réalisation en fonction de la prestation proposée. Ceci correspond au territoire d'action de A (schématisé par les rayures sur la figure 1).

L'activité du prestataire va connaître une évolution permanente, depuis sa phase de création jusqu'au-delà de sa cessation. Ainsi, la configuration territoriale (ou territoire de réalisation) de cette activité se modifiera au gré des besoins et des orientations du prestataire (ou consentement à voir son territoire d'action modifié); et/ou étant soumise à des contraintes extérieures (facteurs humains, naturels, économiques et réglementaires).

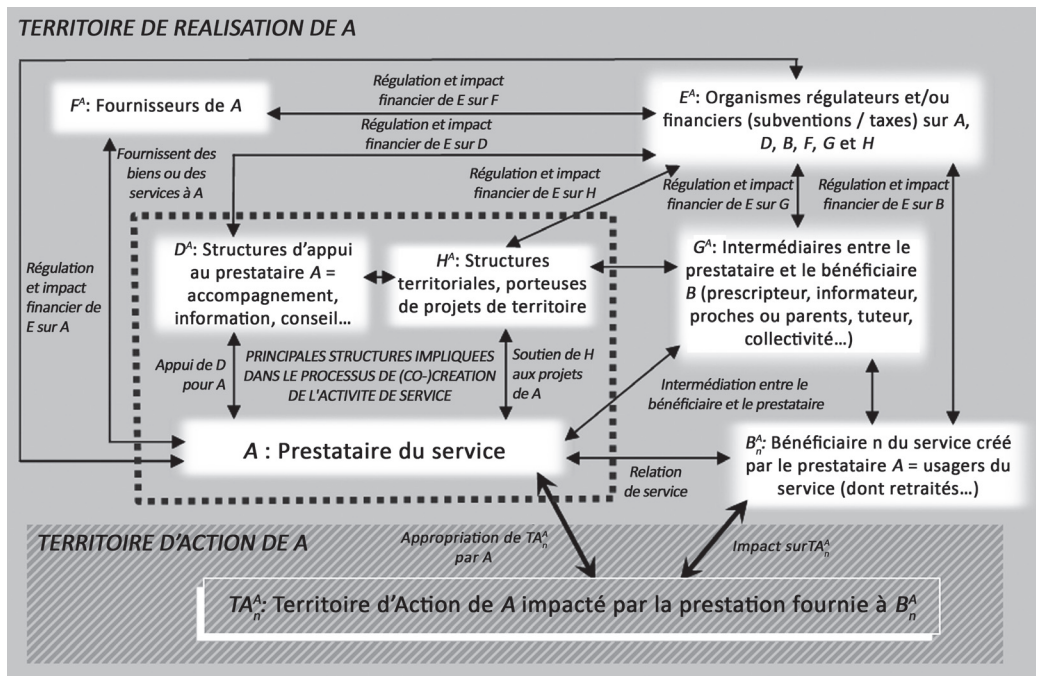
L'ensemble des structures qui seront en relation avec ce prestataire lors de sa prestation de service seront réputées encadrées

(«*embedded*» au sens de Hess (2004)) dans le territoire de réalisation de *A* (ici schématisé par les contours dégradés des cadres), c'est-à-dire que nous les considérons comme parties intégrantes du sous-système qui rassemble les acteurs gravitant autour de *A*. Chacune des parties du système territorial a des intérêts propres à voir la prestation de services se réaliser sur son territoire, et donc à voir se monter l'activité de service. Conformément au triptyque formulé par Lenain, Revol *et al.* (2009), la création d'activités est considérée comme une co-construction associant alors principalement le créateur *A* et son réseau, les organismes d'accompagnement *D^A*, et les structures porteuses de projets de territoire *H^A* (entourées par de larges pointillés sur la figure 1).

A partir de ce schéma théorique, et plus précisément à partir du triptyque, nous avons cherché à comprendre comment, sur des territoires ruraux, les retraités influent sur l'activité de services, et quelles sont les perceptions spécifiques des acteurs du triptyque vis-à-vis du vieillissement de la population.

1. « Le terme « actif » désigne [...] une implication constante dans les activités économiques, sociales, spirituelles, culturelles et citoyennes, et non pas uniquement l'aptitude à la seule activité physique et ou à l'emploi. C'est ainsi que les personnes âgées qui prennent leur retraite ou celles qui sont malades ou physiquement handicapées peuvent continuer à apporter une contribution à leur famille, à leurs contemporains, à leur communauté et à leur pays » (OMS, 2002: p.12).

Figure 1
La prestation de service, du point de vue du prestataire (adapté de Gallouj [2008] et Lenain & Revol [2009] et territorialisé)



VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET CRÉATION D'ACTIVITÉS DE SERVICE EN MILIEU RURAL, UNE RÉALITÉ MÉCONNUE

LE RETRAITÉ, UN CONSOMMATEUR-ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ DE SERVICES

En 2003, une étude du CREDOC montrait que les seniors étaient des consommateurs «accomplis» (Lehuede, 2003), matures dans leurs choix de consommations, davantage gouvernés par la nécessité que par l'impulsivité. L'enquête «revenu des ménages 2006» de l'INSEE atteste d'une relative homogénéité des postes de dépenses entre les générations avec cependant une propension plus importante des retraités à consacrer une part de leur budget à l'alimentation et aux services que les autres générations. Dès lors, Hébel & Lehuédé (2010) considèrent que les entreprises françaises sous-évaluent le marché que constitue les seniors alors même que leur comportement vis-à-vis de la consommation semble se libérer. Le potentiel des retraités, clients de l'économie des biens et des services, pourrait croître dans les prochaines années. *«La présence dans nos villes et nos campagnes de différentes catégories de seniors ouvre le champ à l'intervention par le marché de nouveaux services à la personne, de nouveaux produits destinés à satisfaire les demandes spécifiques de ces populations aux attentes nouvelles et multiples»* (Guérin, 2002).

De nombreux auteurs se sont ainsi penchés sur la question de l'impact des retraités sur le développement économique, les migrations de retraités pouvant être considérées comme *«apportant à la région un revenu extérieur et engendr(ant) des effets d'entraînement de type keynésien par la demande de biens et services locaux»* (Callois et al., 2003), autrement appelée la «silver economy». Day et Barlett (2000) ont ainsi réalisé une étude sur 34 comtés du Texas. Ils démontrent que *«l'impact de la population de retraités est souvent faible sur l'emploi lui-même, mais positif sur la création d'activités (établissement nouveaux), notamment les services, la santé, le commerce de détail et le BTP»*. Li & MacLean (1999) montrent quant à eux que les variations de population de retraités du Saskatchewan *«a un impact significatif sur la croissance des agglomérations et l'activité dans le secteur des services»*.

A partir de modèles multiplicateurs, certains auteurs ont pu estimer l'impact économique précis des retraités. Les auteurs du rap-

port «Retraités dans le Massif Central» (Callois *et al.*, 2003) identifient à travers la littérature un effet multiplicateur de 0,2 emploi généré par retraité accueilli sur un territoire (Shields, Stallman & Deller, 1999), à 0,5 emploi (Hodge, 1991) voire 0,55 (Deller, 1995). En France, le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) et la DARES publiaient en 2007 une étude sur l'évolution des métiers à horizon 2015 (Chardon & Estrade, 2007). La population âgée, même si uniquement considérée sous une thématique médico-sociale, est supposée pourvoir 840 000 emplois en France en 2015, soit une croissance annuelle de 2,7%. Dans un chapitre très documenté, Tristan Klein (*in* Gimbert & Godot, 2010) reprend ces chiffres pour montrer que *«le vieillissement de la population devrait déformer encore davantage la structure de consommation en faveur des services et au détriment des biens industriels. La balance pourrait donc être favorable aux services de proximité, qui sont non délocalisables»*. Cette dernière remarque est d'autant plus favorable aux territoires ruraux que les retraités, en consommant localement leurs services (Antébliau & Barth, 2007), constituent un marché «captif» aisément identifiable, sous réserve d'une accessibilité suffisante.

Néanmoins, la «silver economy» n'est pas la seule contribution des retraités au développement de la société de services sur un territoire. Il leur est reconnu l'investissement associatif, leur faculté à créer du lien social, mais cette question restait jusqu'alors en dehors du champ d'action des politiques publiques. Pour Guérin (2002), ils sont les chevilles ouvrières du monde associatif, représentent 30% des maires de France, interviennent dans la vie sociale, l'école... En effet, dans certains cas, la retraite constitue une période d'activité intense, de «vieillesse active» (tourisme, poursuite de l'activité professionnelle, engagement associatif ou culturel) qui dynamise l'économie et la société. Une fois à la retraite, l'ancien actif serait libéré du poids qui pesait sur son activité. *«L'état d'esprit du retraité est donc d'avoir une plus grande liberté d'esprit. C'est pourquoi il peut être utile à la Société, que ce soit dans son entreprise d'origine ou une autre activité, pour apporter son expérience, devenue dans le monde actuel sa compétence»*, ou «sagesse» personnelle et professionnelle. Entre le moment de la retraite et celui de la mort *«s'écoule toute une vie à vivre dont une partie seulement est marquée par les difficultés associées à la vieillesse»* (Vimont, 2001). Si les retraités et personnes âgées pèsent sur les finances, elles peuvent parfois constituer un levier: cela concerne notamment les revenus des retraites ou bien la création

d'emplois de proximité (IAURIF, 1999). Ainsi, pour Vimont (2001), l'activité professionnelle des personnes du troisième âge est une tendance qui va se développer dans les années à venir. Et ceci sous des formes multiples: mélange de retraite et activité, de bénévolat et de salariat, dans différents secteurs (social, culturel...), même si l'activité des personnes du troisième âge suscite encore plusieurs critiques: les travailleurs vieillissants prennent la place des jeunes et auraient un plus faible rendement.

Cette vision optimiste est favorisée par le système de retraite qui commence à se montrer beaucoup plus souple concernant la prolongation de la carrière professionnelle, laissant l'opportunité aux salariés âgés qui auraient totalisé l'ensemble de leurs trimestres, et qui le souhaiteraient, de poursuivre une activité rémunérée. Trois dispositifs incitatifs existent alors: la surcote, qui permet d'augmenter le montant de la future retraite en cumulant des trimestres au delà du nombre maximum cumulable; la retraite progressive, qui permet d'exercer une activité à temps partiel tout en percevant une partie de sa retraite; le dernier dispositif, très répandu, le cumul emploi-retraite, permet aux retraités ayant cumulé autant de trimestres que nécessaire à un taux maximum, d'augmenter leurs revenus en reprenant une activité salariée. Si le solde de trimestres n'est pas atteint, les revenus supplémentaires tirés du cumul emploi-retraite sont plafonnés. Des études de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) ont d'ailleurs chiffré à 206 887 le nombre de retraités partis avant 2008 et cumulant emploi salarié et retraite (Guillain *et al.*, 2009; Bridenne & Mette, 2010), auxquels s'ajoutent 62 300 personnes ayant liquidé leur pension de retraite (au Régime Général ou autres) et cotisant au Régime Social des Indépendants (Bac & Gaudemer, 2010). Ces chiffres sont régulièrement croissants, et l'assouplissement progressif des conditions du cumul emploi-retraite semble avoir rendu le dispositif plus attractif.

Ainsi, tout laisse à penser que les retraités joueraient un rôle de premier plan dans la société de service. Il faut donc compter avec l'opportunité qu'ils constituent, la mobilisation pour les accueillir dans les territoires ruraux pouvant se transformer en développement local dopant la création de services à la personne et ainsi l'emploi et la consommation locale (Vollet, Roussel, 2007). Cependant, cette opportunité est encore très peu prise en compte dans le processus de création d'activités de service.

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE : UN POTENTIEL MÉSESTIMÉ DES ACTEURS DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Une série d'entretiens semi-directifs a été réalisée sur plusieurs territoires ruraux du Puy-de-Dôme, auprès des acteurs du triptyque de co-création : créateurs de services, structures d'appui à la création d'activités et structures territoriales intervenant potentiellement dans la création d'activités de services au travers de la mise en œuvre des projets de territoire (Pays, Communautés de Communes...). Elle a permis de montrer, dans une logique antagoniste aux paradigmes émergents, l'appréciation limitée des acteurs de ces territoires de l'opportunité que constituent les retraités. Pour chacun des pôles du triptyque, nous regardons comment les besoins propres aux retraités du territoire vont être analysés pour être intégrés au processus de création d'activités.

En effet, comme l'avaient déjà pointé Roussel & Vollet (2004) et Argoud (*in* Dumont, 2006), les collectivités locales ne traitent pas les retraités de manière intégrée dans leurs politiques de développement, et continuent de ne les considérer qu'au travers de politiques médico-sociales, de l'habitat et d'aide à la personne, en lien direct avec la perte d'autonomie. La thématique apparaît néanmoins dans la convention interrégionale du Massif Central, mais n'est pas relayée aux niveaux locaux. Les structures territoriales souffrent d'un manque de connaissance fine sur la population retraitée de leur territoire, que ce soit au niveau d'une objectivation des besoins précis, ou des potentiels de compétence présents sur leur territoire (dans le cadre d'une Gestion Territorialisée de l'Emploi et des Compétences, par exemple). Dès lors, l'identification d'opportunités et le soutien à la création *ad hoc* ne sont pas optimisés.

Au niveau du créateur, prestataire de service à destination de retraités, on distingue plusieurs cas de figures, selon le statut du porteur de projet :

– Dans le cas où l'activité est internalisée par un organisme public ou parapublic, les services proposés relèvent essentiellement de l'action sociale, du médico-social et de l'habitat. La création d'activités de services dépendra essentiellement des compétences obligatoires incombant à la collectivité financeur et des choix politiques de mise en œuvre de compétences optionnelles. La prise en compte des besoins de la population retraitée se fait alors au

travers d'analyses statistiques et de l'information qui pourra être recueillie au plus proche de la population retraitée (par les techniciens, assistantes sociales, médecins...). La réponse aux besoins intègre alors un travail de conception/innovation sur le service proposé et de professionnalisation des acteurs.

– Généralement avec le même souci de répondre à l'intérêt collectif, et souvent en substitution aux collectivités (qui externalisent leurs services en échange de subventions), les structures associatives de service (tels l'ADMR ou l'ATEMR par exemple) contribuent largement au dynamisme économique des services à la personne, et à répondre aux besoins des retraités. Du fait de la nécessité d'un agrément spécifique aux services à la personne, ils tendent à se professionnaliser pour répondre au mieux aux besoins de service émergents. L'organisation en fédération permet à certaines associations d'assurer une veille et un appui juridique, législatif et technique auprès des antennes locales afin d'assurer la conservation de leur agrément. Comme pour les collectivités, et souvent avec leur concours, la perception des besoins des retraités se fait à partir d'informations recueillies par les prestataires ou de demandes fournies par des proches. L'association locale va alors organiser la répartition des prestations pour répondre au mieux aux différents besoins identifiés, et, au besoin, recruter de nouveaux prestataires.

– En émergence dans le secteur des services à la personne, les entreprises du domaine privé font leur apparition. Il peut s'agir de prestation de gré à gré (le plus souvent rémunérée au moyen des Chèques Emploi Service Universel – CESU) ou de la mise en place d'une entreprise de service à la personne. Acteurs et prestataires reconnaissent que la prestation d'activité aux retraités relève de savoir-être au moins autant que de savoir-faire et adaptent leurs prestations et leurs comportements au destinataire de la prestation. Par ailleurs, comme le confirme l'analyse de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP, 2010), du fait d'emplois à temps partiel, nombre de prestataires cumulent le salariat dans un organisme agréé, et des prestations effectuées en tant qu'indépendant (ainsi d'une personne effectuant une activité salariée de portage de repas à mi-temps, complétée par des activités d'« homme toutes mains » rémunérées en CESU). Leur emploi salarié auprès de retraités leur permet souvent d'identifier un besoin de service (petit bricolage, jardinage, ménage, etc.) dont la pres-

tation constituera une source de revenus complémentaires. Mises à part ces situations, rares sont les créateurs privés rencontrés qui ont procédé à une étude prospective de besoins en services au regard des évolutions démographiques (un seul sur les dix créateurs rencontrés). Enfin, pour certains, les médias jouent un rôle déclencheur en pointant des idées et des activités de service à succès que de nouveaux porteurs souhaiteraient reproduire.

Les structures d'accompagnement participent en amont du projet à aider le prestataire à définir son territoire d'action théorique. C'est-à-dire à définir l'étendue des prestations que le porteur escompte proposer à sa clientèle selon ses motivations, ses moyens (humains, matériels, temporels et financiers), et ses compétences ; et selon les caractéristiques du territoire. Contrairement à d'autres secteurs d'activité, tels l'agriculture, l'artisanat ou le commerce, où l'antériorité a fondé les bases d'une organisation corporatiste, le secteur des services à la personne ne dispose pas de chambre consulaire dédiée. Certains prestataires nous ont même fait part du flou qui subsiste quant à l'affiliation de leur activité à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou à la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Pour apporter une aide complémentaire aux prestataires de services agréés, l'ANSP dispose d'un conseiller territorial dans chaque département. Du fait de la complexité et des contraintes réglementaires du secteur, la délégation du Puy-de-Dôme de l'ANSP assure un accompagnement aux porteurs de projet (dans la phase de montage et en cours d'activité) qui est jugé nécessaire et adapté par les bénéficiaires. En outre, les entreprises qui se créent dans le secteur peuvent également profiter du soutien d'organismes « généralistes » de l'accompagnement qui n'ont la plupart du temps pas de spécialisation sur la réponse aux besoins de services des populations retraitées.


Enfin, si l'on considère le cas particulier des retraités actifs, c'est-à-dire la création d'activité de service par les retraités eux-mêmes, les structures d'accompagnement semblent déjà au fait du phénomène et commencent à en accompagner quelques uns. Il semble qu'en milieu urbain, ce sont plutôt d'anciens cadres qui s'orientent vers les services de conseil aux entreprises, alors qu'en espace rural, ceux-ci (vraisemblablement moins nombreux) sont plutôt des ex-ouvriers qui créent une activité artisanale, ou des agriculteurs et artisans qui poursuivent leur activité. L'investissement personnel et la fourniture de service par les retraités du territoire

rural se traduira davantage au niveau d'investissements associatifs (associations d'aide à domicile, club des aînés...) et municipaux (mandat électoral, participation au comité des fêtes...) plus ou moins pourvoyeurs d'emploi (cas de l'ADMR, principalement gérée localement par des retraités). Ce constat est cependant à relativiser face au nombre de retraités sous le seuil de pauvreté (993 000, soit 10% de la population âgée de plus de 65 ans en 2007 selon l'INSEE, mais qui ne sont pas, contrairement aux idées reçues, surreprésentés en milieu rural [Berthod-Wurmser *et al.*, 2009]). Ainsi, «*si certains continuent de travailler par goût, pour garder un pied dans le monde des actifs, la reprise d'une activité au-delà de 60 ans est le plus souvent motivée par un besoin financier*» (Puig, 2010). Néanmoins, de manière générale, les retraités disposent d'un niveau de vie en moyenne presque équivalent à celui des actifs (avec cependant une stagnation récente de la diminution des écarts constatée jusqu'à présent (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, 2010, p.99 ; Conseil d'Orientation des Retraites, 2009), d'une relative sécurité et stabilité financière (pension de retraite et éventuels revenus du patrimoine immobilier loué mensuels), à laquelle s'ajoute un capital propre accumulé tout au long de la vie (Girardot-Buffard, 2009), certes décroissant à partir de la retraite, mais qui assure un relatif confort financier aux retraités qui souhaiteraient créer une activité de service rémunérée.

Cet article exploratoire, essentiellement bibliographique et théorique revient sur la place des retraités dans la création de services en milieu rural. Nous cherchions à cerner comment chacun de ces acteurs se représente le vieillissement de la population et l'intègre dans le processus de création. En effet, les territoires ruraux sont davantage concernés par le vieillissement démographique. De plus, ce vieillissement global s'accompagne d'une croissance de l'espérance de vie et d'une amélioration de l'état de santé général de la population. Dès lors, alors qu'il y a encore quarante ans, la retraite était considérée comme une «mort sociale» (Guillemard, 2002), de nombreuses sources documentaires font état d'un changement de paradigme et considèrent désormais la présence de retraités sur un territoire comme une réelle opportunité économique et sociale.

De par l'imprécision de son objet, et la multiplicité des acteurs concernés, le secteur du service à la personne est récent, nébuleux, et régi par un ensemble de normes et de règles complexes. L'économie des services en propose des schématisations simplifiées. Nous suggérons de territorialiser cette conception, du point de vue du prestataire, afin de prendre en compte le système complexe qui intervient lors de la prestation d'activité. Ainsi, le service est un construit social dans lequel interviennent de multiples acteurs en lien direct avec le prestataire et les spécificités du territoire dans lequel ils sont encastés. Chaque service rendu par le prestataire sera donc un consentement (marchand ou non marchand) à voir ce territoire évoluer au profit du bénéficiaire.

Ce système est évolutif, et au moment de la phase de création préalable au démarrage de l'activité, le futur prestataire sera principalement en lien avec des organismes d'accompagnement et des structures territoriales avec lesquels il va co-construire son projet de création d'activité. Ce processus passe par l'identification des opportunités de développement. Dans le cas présent, la population rurale retraitée constitue une ressource localement mobilisable. Néanmoins, à la fois au niveau territorial et au niveau de l'accompagnement, ces opportunités sont ignorées et encore mal considérées. La réponse à la demande se fait au jour le jour, sans véritable démarche analytique prospective permettant de quantifier objectivement les besoins et donc les potentiels de création d'activité. De même, la mobilisation, éventuellement rémunérée, des compétences disponibles des retraités sur un territoire nécessite une connaissance accrue de cette population, connaissance fine qui fait défaut sur les territoires ruraux étudiés. Cependant, la création d'activités de services pour et par les retraités en milieu rural est donc un phénomène qui, malgré tout, est amené à croître. Collectivités locales, accompagnateurs et futurs créateurs gagneront à saisir cette opportunité.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE NATIONALE DES SERVICES À LA PERSONNE (2010).** *Première édition du Baromètre de la qualité et de la professionnalisation des emplois de services à la personne*. 39 p.
- ANTÉBLIAN B. & BARTH I. (2009).** *Les seniors et les courses ordinaires « pourquoi les personnes font-elles toujours leurs courses au supermarché le samedi? »*, 28 p.
- ARGOUD D., BESSAC G. & DAURE P.-H. (2006).** *Territoires et vieillissement, Les Annales de la recherche urbaine, n° 100*, pp. 29-32.
- BAC C. & GAUDEMER C. (2010).** *Actif au RSI et retraité au régime général : une étude menée en collaboration avec la CNAV. Zoom sur n° 41, Régime Social des Indépendants : 8 p.*
- BARNAY T. & SERMET C. (sous la direction de) (2007).** *Le vieillissement en Europe : aspects biologiques, économiques et sociaux*. Paris, La Documentation française.
- BERTHOD-WURMSER M., OLLIVIER R., RAYMOND M., VILLERS S. & FABRE D. (2009).** *Pauvreté, Précarité, Solidarité en milieu rural. Inspection Générale des Affaires Sociales ; Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux*, 218 p.
- BRANDELEER C. (2008).** *Vieillesse et services à la personne en Europe, Association Pour la Solidarité*, 15 p.
- BRIDENNE I. & METTE C. (2010).** *Le cumul emploi-retraite : les retraités du régime général « actifs »*. Cadr'@ge - Etudes, recherches et statistiques de la CNAV, n° 12, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, 6 p.
- CALLOIS J.M., MAZUEL L., ROUSSEL V., SENCEBE Y. & VOLLET D. (avec la collaboration de FARGHEN F., GÉRAUD C., GUYOT C., LAPORTE A. & PETITDAN M.) (2003).** *Les retraités et les espaces ruraux du Massif Central, Cemagref-Enesad-Enita*, 136 p.
- CARADEC V. (2004).** *Vieillir après la retraite : approche sociologique du vieillissement*. Paris: Presses Universitaires de France, collection Sociologie d'Aujourd'hui, 240 p.
- CHARDON O. & ESTRADE M.-A. (2007).** *Les métiers en 2015. Collection « Qualifications et Prospective » du Centre d'analyse stratégique, Rapports et Documents n° 6*, 239 p.
- COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN (2005).** *Développer l'offre de services à la personne*, 71 p.
- CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2009).** *Niveaux de vie comparés des retraités et des actifs - évolutions récentes, Secrétariat Général du Conseil d'Orientation des Retraites*, 13 p.
- DAVEZIES L. (2008).** *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Paris, La République des Idées, Seuil, 110 pages.
- DAVEZIES L. & LEJOUX P. (2003).** *Un train peut en cacher un autre. Derrière l'économie productive, attention à l'économie présenteielle, colloque de l'A.S.R.D.L.F., organisé par le LET/ENTPE, Université Lyon 2, Lyon, septembre.*
- DAY F.A. & BARLETT J. (2000).** *Economic Impact of Retirement Migration on the Texas Hill Country, Journal of Applied Gerontology, n° 19*, pp. 78-94.
- DELAUNEY J.-C. & GADREY J. (1987).** *Les enjeux de la société de service*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 333 p.
- DELLER S.C. (1995).** *Economic Impact of Retirement Migration, Economic Development Quarterly, vol 9, n° 1*, pp. 25-38.
- DESSAINT M.-P. (2005).** *Une retraite heureuse, ça dépend de vous*, Flammarion, Québec.
- DJELLAL F. & GALLOUJ C. (2007).** *Introduction à l'économie des services*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

- DUMONT G.-F. (sous la direction de) (2006).** *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*. Paris, Ellipses.
- FONTAINE B. (2007).** *Les métiers en Auvergne: Tertiariation et Vieillessement*. INSEE Auvergne La Lettre n° 42, 6 p.
- GADREY J. (1996).** *Services : la productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer, 359 p.
- GALLOUJ C. (2008).** *L'économie des services à la personne*, Rueil-Malmaison, Wolters Kluwer France.
- GIMBERT V. & GODOT C. (2010).** *Vivre ensemble plus longtemps - Enjeux et opportunités pour l'action publique du vieillissement de la population française*, Conseil d'Analyse Stratégique, Rapports et Documents, 263 p.
- GIRARDOT-BUFFARD P. (2009).** *Le patrimoine des ménages retraités*, INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Edition 2009, pp. 47-58.
- GODET M. & MOUSLI M. (2006).** *Vieillessement, activités et territoires à l'horizon 2030*, La Documentation française, Paris, 295 p.
- GUCHER C. & FROSSARD M. (2001).** *La vie à la retraite. Citoyenneté et attentes des nouvelles générations de retraités*. CPDG, UPMF Grenoble, Grenoble, 73 p.
- GUÉRIN S. (2002).** *Le grand retour des seniors*, Eyrolles société, Paris, 140 p.
- GUILAIN M., GRAVE N. & POUBELLE V. (2009).** *Enquête «Cumul emploi-retraite»*, Etude, n° 2009-109, direction statistiques et prospective, pôle prévisions, caisse nationale de l'assurance retraite, 19 p.
- GUILLEMARD A.-M. (2002).** *De la retraite mort sociale à la retraite solidaire: La Retraite, une mort sociale revisitée trente ans après*, *Gérontologie et Société*, numéro spécial *Âge et exclusions*, n° 102.
- GUILLEMARD A.-M. (2003).** *L'Âge de l'emploi: les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Armand Colin.
- HÉBEL P. & LEHUÉDÉ F. (2010).** «*Les seniors, une cible délaissée*», *Consommation et modes de vie*, CREDOC, n° 229, mai.
- HESS M. (2004).** «*Spatial* relationships? Towards a reconceptualization of embeddedness." *Progress in Human Geography* 28 (n° 2): pp.165-186.
- HILL P. (1977).** *On goods and services*, *The Review of Income and Wealth*, vol 4, n° 23, pp. 315-338.
- HILL P. (1999).** *Tangibles, intangibles and services: a new taxonomy for the classification of output*, *Canadian Journal of Economics*, vol 32, n° 2, avril, pp. 426-446.
- HODGE G. (1991).** *The Economic Impact of Retirees on Smaller Communities*, *Research on Aging*, vol. 13, n° 1, pp. 39-54.
- IAURIF (1998).** *Le défi de l'âge, volume 1: les conséquences du vieillissement de la population*, Paris, collection les Cahiers de l'IAURIF.
- INSEE AUVERGNE (2010a).** *Prospectives démographiques des territoires du Puy-de-Dôme*. La Lettre n° 61 - Population, 8 p.
- INSEE AUVERGNE (2010b).** *L'Auvergne face au vieillissement de sa population*. La Lettre, n° 58: 7 p.
- KUNZ J. (2007).** *Population Aging - Problem or Opportunity? Lessons from the case of Finland*, *Journal of Sociology*, vol. 1, n° 1, 15 p.
- LEHUÉDÉ F. (2002).** *Les seniors: des consommateurs accomplis*. CREDOC, Département Consommation-Marketing: 10 p.
- LENAIN M.-A. & BONNIOT A. (2010).** *La création d'activités agrirurales: rôle des configurations sociales et territoriales. Etude de cas sur trois territoires auvergnats*. Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française, 17 p.
- LENAIN M.-A., REVOL H., VERBECK C., GRASSET E. & MAMDY J.-F. (2009).** *Création d'activités et d'emplois dans les espaces ruraux: état des lieux des approches et des postures*. XLVI^e colloque ASRDLF, *Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie: quel équilibre pour les espaces régionaux? Clermont-Ferrand*.

- LI P.S. & MAC LEAN B.D. (1989).** *Changes in the rural elderly population and their effects on the small town economy: The case of Saskatchewan, 1971-1986*, *Rural sociology*, vol. 54, n° 2, pp. 213-226.
- MOINE A. (2006).** *Le territoire comme un système complexe: un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie*, *L'Espace géographique*, 2/2006 (Tome 35), pp. 115-132.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE, 2010.** *Bilan de 10 ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise - Rapport 2009-2010*, 164 p.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002).** *Vieillir en restant actif. Cadre d'orientation*, 60 p.
- PERRIN-JOLY C. & DUPRAT-KUSH-TANINA V. (2010).** *Etre vieux et être à la retraite: La fin d'une tautologie*, *Constructif* n° 25 (en ligne).
- PUIJ A. (2010).** *Les retraités qui travaillent*, *L'esprit Village* n° 105, pp. 28-32
- ROCHFORT R. (2000).** *Vive le papy-boom*. Paris: Editions Odile Jacob, 287 p.
- ROUSSEL V. & VOLLET D. (2004).** *Les retraités, une chance pour les espaces ruraux ?* *Pour*, 182, pp. 223-228.
- SENCÉBÉ Y. & LEPICIER D. (2007).** «Migrations résidentielles de l'urbain vers le rural en France: différenciation sociale des profils et ségrégation spatiale.», *EspacesTemps.net*, Textuel, <http://espaces-temps.net/document2270.html>
- SHIELDS M., STALLMAN J. & DELLER S. (1999).** *Stimulating the economic and fiscal impacts of high and low-income elderly on a small rural region*, *Review of Regional Studies*, n° 29, pp. 175-196.
- TERRIER C. (2005).** *L'économie présentielle - Un outil de gestion du territoire*, *Cahier Espace*, n° 90: *Observation Tourisme*, pp. 98-103.
- TNS SOFRES, LOGICA, NOTRE TEMPS (2009).** *L'appellation des plus de 50 ans: perceptions, représentations et sémantique - Synthèse des résultats*, 8 p.
- VAN STEENBERGE P. (2007).** *Services de proximité: un premier regard critique*, *Saw-b asbl*, disponible sur <http://www.saw-b.be/EP/2007/A0709.pdf>
- VOLLET D. & ROUSSEL V. (2007).** *Les retraités: quel impact socio-économique sur les territoires, illustration à partir de la zone de Bourgneuf dans la Creuse, Région et Développement*, *L'Harmattan*, Paris, n° 26, pp. 207-223.
- VIMONT C. (2001).** *Le nouveau troisième âge, une société active en devenir*, *Economica*, Paris, 117 p.